



www.valais-terroir.ch

TERRE VALAISANNE

PAGE DE L'AGRICULTURE VALAISANNE

Agriculture bouleversée

LE SYSTÈME DES PAIEMENTS DIRECTS SERA ENTIÈREMENT RÉVISÉ D'ICI À 2014. LE PROJET ANNONCÉ PAR BERNE SUSCITE DÉJÀ DE NOMBREUSES CRITIQUES.

MARIE PARVEX

Les paiements directs sont en pleine mutation. Le système de subventionnement de l'agriculture suisse devrait changer le 1er janvier 2014. En novembre 2006, la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a déposé une motion. Celle-ci demandait un rapport du Conseil fédéral sur l'évolution future du système des paiements directs. Ce dernier a rendu sa copie en mai de cette année.

DE DIX CONTRIBUTIONS À CINQ

Aujourd'hui, il existe dix sortes de contributions à l'agriculture: divers types de subventions à la surface, des aides à la garde d'animaux, pour les exploitations biologiques ou encore pour les cultures sur terrain en pente, par exemple. En 2014, il ne devrait rester que cinq types de contributions. Les subventions par tête de bétail devraient disparaître, tout comme les contributions écologiques intégrées dans les contributions à la biodiversité.

DES SUBVENTIONS À LA SURFACE

De manière générale, au lieu de subventionner les agriculteurs selon



Le nouveau système propose de supprimer les paiements directs par tête de bétail et de retenir le critère de surface cultivée. Attention, agriculture de montagne en danger!

divers critères, le Conseil fédéral a choisi de favoriser les paiements directs à la surface cultivée. Ils devraient se diviser comme ceci: des subventions au paysage cultivé, à la sécurité de l'approvisionnement, à la biodiversité et à la qualité du paysage. La cinquième contribution est la seule qui ne dépend pas du critère de surface. Elle soutiendra les élevages qui prennent soin du bien-être des animaux.

Le but du Conseil fédéral est de mieux rétribuer la réalisation des

objectifs fixés. Selon le rapport de la Confédération, ce nouveau système permettra aussi des mesures de soutien plus ciblées «lors des prochaines étapes d'ouverture du marché» et prévoit des aides «visant à garantir une situation sociale supportable» pour les agriculteurs.

UNE REDISTRIBUTION DES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

Le projet n'est pas encore suffisamment précis pour que l'on puisse chiffrer les pertes ou les gains pour les

agriculteurs suisses et valaisans en particulier. Le Conseil fédéral assure cependant que l'enveloppe globale des paiements directs ne sera pas diminuée même si ces changements entraîneront une redistribution des financements. «Il y aura des exploitations qui seront globalement perdantes et d'autres gagnantes», indique le rapport en précisant que ces nouvelles aides devraient être garanties à long terme. Des bouleversements qui suscitent déjà de vives critiques de certains milieux paysans.

Attention, danger!

L'ANALYSE DE GÉRALD DAYER, CHEF DU SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE.

ROLAND PUIPPE

L'analyse du rapport du Conseil fédéral sur l'évolution du système des paiements directs ne laisse pas indifférent Gérard Dayer, le chef du Service de l'agriculture du canton du Valais. Il ne conteste pas le bien-fondé d'une révision puisque, dit-il, «je salue la volonté fédérale d'améliorer la crédibilité et l'efficacité des paiements directs» mais, ajoute-t-il aussitôt, «il faut être très attentif aux risques de cet exercice». Le rapport du Conseil fédéral est clairement axé sur la problématique environnementale. Or, selon Gérard Dayer, «il serait totalement contradictoire d'augmenter encore les exigences environnementales sur la production indigène et de conclure dans le même temps un accord de libre échange agricole avec l'Union européenne. On ne peut pas demander à l'agriculture suisse d'être compétitive tout en la pénalisant simultanément par des normes toujours plus sévères. Cette politique aggraverait encore la concurrence déloyale qui frappe déjà nos produits.» Selon lui, «seules des taxes douanières appropriées pourraient justifier des normes sociales et environnementales plus exigeantes en Suisse,

mais elles ne correspondent pas à la doctrine politique actuelle».

Deuxième risque, l'importance des montants en jeu attise les convoitises de multiples intérêts. Or, «les paiements directs ne doivent pas devenir un instrument au service d'autres politiques sectorielles». Et, pour illustrer ce propos, Gérard Dayer cite l'aménagement du territoire à témoin: «Le projet prévoit de réduire les paiements directs aux cantons et communes consommant beaucoup de sol. Or ceci reviendrait à pénaliser les exploitants concernés. Le sol agricole doit être fortement protégé à l'avenir, c'est une évidence, mais par des outils d'aménagement du territoire et non en prenant les paiements directs en otage.» Notons que le projet prévoit de supprimer à l'avenir les paiements directs pour les zones à bâtir. Troisième risque, «le projet lie la totalité des contributions à la seule notion de surface et ne considère plus le nombre de têtes de bétail. Or ceci risque de favoriser le développement d'une agriculture très extensive au détriment d'une agriculture productive ainsi qu'une augmentation des prix de location des terres. Les paiements

directs bénéficieraient ainsi aux propriétaires fonciers, ce qui n'est pas leur but.»

Enfin les complications bureaucratiques constituent le dernier aspect relevé par le chef de l'agriculture valaisanne: «Tel que projeté, le nouveau système risque de compliquer les critères d'attribution des paiements directs et d'augmenter les contrôles, ce qui serait contraire à l'objectif de simplification voulu par PA 2011.»

ET LE VALAIS?

«Le projet indique des principes mais aucun chiffre. Il n'est donc pas possible d'estimer les avantages et désavantages financiers. Ceci dit, le Valais, canton touristique par excellence, a des richesses paysagères et écologiques qui lui permettraient de profiter pleinement d'une évolution plus environnementale des paiements directs. A condition toutefois de ne pas étouffer une production adaptée, qui reste indispensable pour assurer un revenu durable à nos exploitants.» Tout cela, note Gérard Dayer, «relève du difficile équilibre entre agriculture écologique et productive».



Réactions

Jean-René Fournier, conseiller aux Etats



«FAUSSE ROUTE»

(rp) Pour le conseiller aux Etats Jean-René Fournier, «le principal danger réside dans l'abandon de la mission économique pour l'assigner à des missions écologiques». Et l'agriculteur, «devenu jardinier du paysage, serait assimilé à un fonctionnaire. Par ce projet, tel que présenté, la Berne fédérale montre qu'elle serait tentée de diminuer son soutien à la production agricole. Ce désengagement, synonyme de baisse du revenu agricole, aurait pour corollaire de transférer les charges sur les cantons et les communes.» Et Jean-René Fournier de stigmatiser des intentions qui pénaliseraient l'agriculture de montagne, l'agriculture de proximité, la seule qui soit véritablement écologique. A terme, les petites exploitations disparaîtraient et l'âme du pays en prendrait un sale coup. Il est primordial, souligne Jean-René Fournier, «que l'on remette au centre du débat la raison d'être d'une production de qualité et notre capacité de la mettre sur le marché à des prix concurrentiels et de ne pas imposer à la paysannerie suisse comme mission première l'entretien du paysage qui relève au premier chef des collectivités publiques».

Walter Williner, directeur de l'Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA).



«AU DÉTRIMENT DE LA PRODUCTIVITÉ»

(mp) «Dans le nouveau système, le critère de surface est déterminant pour recevoir des subventions. On peut donc produire moins sur la même surface et toucher le même montant qu'un agriculteur qui produit beaucoup. Les nouvelles contributions devraient aussi favoriser l'agriculture biologique. Ces choix sont une manière de renoncer à une agriculture productive. Les agriculteurs vont vouloir augmenter les surfaces exploitées avec pour conséquence l'augmentation des loyers des terrains. Pour les Valaisans, le problème financier sera sérieux. Les zones de montagne n'offrent que de petites parcelles et avec la suppression de la subvention à la tête de bétail, le manque à gagner sera important.»

Jacqueline Forster, porte-parole de Bio Suisse



«LOGIQUE BAFOUÉE»

«Nous ne sommes pas d'accord avec la suppression des subventions à l'agriculture biologique qui seront remplacées par des subventions à la prestation. Ainsi, un agriculteur qui s'occupe de ses animaux selon des règles écologiques pourra toucher des subventions même s'il utilise des pesticides dans ses champs, et inversement. Cette manière de procéder est fautive parce que les exploitations bio fonctionnent selon une logique globale qui amène des bénéfices divers à l'environnement. Par exemple, une exploitation écologique évite la pollution des eaux. Ce point positif ne sera pas pris en compte par le nouveau système de paiement.»